



## COMMUNE DE CONQUES-EN-ROUERGUE

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la collectivité.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été voté le **12 avril 2021** par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région et de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents municipaux ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

#### I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, CLAE, loyers, redevances de stationnement, produits du patrimoine...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, et à diverses subventions.

**Les recettes de fonctionnement 2021, majorées de l'excédent reporté sont estimées à 2 973 179,17 euros.**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 48 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.

**Les dépenses de fonctionnement 2021 sont estimées à 2 973 179,17 euros.**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la collectivité à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Pour notre commune, en 2021, le virement à la section d'investissement est estimé à 564 094,17 €.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

**b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :**

<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT</b>
Dépenses courantes	836 921.00	Recettes des services	413 300.00
Dépenses de personnel	1 146 490.00	Impôts et taxes	657 151.00
Autre dépenses de gestion courante	278 395.00	Dotations et participations	1 094 440.00
Dépenses financières	35 600.00	Autres recettes de gestion courante	145 000.00
Dépenses exceptionnelles	10 000.00	Recettes financières	1 500.00
Autres dépenses	72 970.00	Recettes exceptionnelles	3 550.00
Dépenses imprévues	20 000.00	Autres recettes	75 000.00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>2 400 376.00</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>2 389 941.00</b>
<i>Ecritures d'ordre entre sections</i>	<i>8 709.00</i>	<i>Ecritures d'ordre entre sections</i>	<i>21 000.00</i>
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>564 094.17</i>	<i>Excédent brut reporté</i>	<i>562 238.17</i>
<b>Total général</b>	<b>2 973 179.17</b>	<b>Total général</b>	<b>2 973 179.17</b>

### **Détail des dépenses de fonctionnement :**

- Dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et services : eau, électricité, chauffage, fournitures, travaux d'entretien des bâtiments, voirie et réseaux, assurances, prestations cantine scolaire, fournitures scolaires, contrats de maintenance, dépenses de patrimoine, etc...
- Les dépenses de personnel et frais assimilés représentent environ 48 % des dépenses réelles de fonctionnement. La commune emploie au 01/01/2021, 30 agents (dont 1 est en disponibilité pour convenances personnelles – sur ces 30 agents, 17 sont à temps complet (dont 2 à temps partiel), et 13 à temps non complet.
- Le reversement de la commune au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie des Ressources institué lors de la réforme de la Taxe Professionnelle)
- Les autres charges de gestion courante dont les frais de transport scolaire, les indemnités des élus, la contribution au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), les subventions aux associations diverses.
- Les charges financières (intérêts des emprunts).

### **Détail des recettes de fonctionnement**

- Les remboursements de rémunération suite aux arrêts maladie et accidents de travail
- Les produits des services et des ventes directes : redevances de stationnement, redevances des services à caractère culturel (patrimoine) ; les paiements des familles pour la cantine scolaire et le CLAE, la participation de la communauté de communes aux dépenses d'entretien de la voirie communautaire, etc...
- Le produit des taxes d'habitation et taxes foncières (voir ci-après), la taxe sur les pylônes électriques et la taxe additionnelle aux droits de mutation.
- Les dotations de l'Etat (voir détail ci-après), le remboursement de la TVA sur les dépenses d'entretien de bâtiments et de voirie, la prestation de la CAF au contrat Enfance Jeunesse, les compensations versées par l'Etat suite aux exonérations de taxes d'habitation et foncière.
- Les revenus des immeubles (loyers, location des salles)
- Les produits exceptionnels dont les remboursements versés par l'assurance suite à des sinistres.

### **c) La fiscalité**

Les taux des impôts locaux pour 2021, sont inchangés, mais s'applique cette année, la réforme de la taxe d'habitation :

*« En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.*

*La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021). »*

#### *concernant les ménages*

- o Taxe foncière sur le bâti 37,07 % (16,38 taux communal + 20,69 taux départemental)
- o Taxe foncière sur le non bâti 102,77 %

#### *concernant les entreprises*

- o Cotisation foncière des entreprises (CFE) – C'est la Communauté de Communes de Conques-Marcillac qui perçoit cette cotisation.

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 574 228 €

## d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèvent à 988 384 € soit une augmentation de 3 006 € par rapport à l'an passé.

## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la collectivité à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule,

...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : plusieurs types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), les emprunts, les subventions d'investissement et le remboursement de la TVA perçus en lien avec les projets d'investissement réalisés et enfin l'autofinancement qui correspond au solde excédentaire de la

### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Frais d'études	61 050.00	Excédent de fonctionnement (1068)	0.00
Remboursements d'emprunts	135 000.00	FCTVA	180 000.00
Travaux de bâtiments	840 410.00	Emprunts	0.00
Travaux de voirie et réseaux	104 900.00	Subventions	203 061.00
Autres travaux	39 500.00	Cessions d'immobilisations	359 000.00
Autres dépenses	99 550.00	Taxe d'aménagement	3 000.00
Dépenses imprévues	53 271.01	Autres recettes	16 050.00
Restes à réaliser 2020	664 000.00	Restes à réaliser 2020	451 500.00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 997 681.01</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 212 611.00</b>
<i>Ecritures d'ordre entre sections</i>	<i>194 010.00</i>	<i>Ecritures d'ordre entre sections</i>	<i>181 719.00</i>
		<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>564 094.17</i>
<i>Solde d'investissement reporté</i>		<i>Excédent d'investissement reporté</i>	<i>233 266.84</i>
<b>Total général</b>	<b>2 191 691.01</b>	<b>Total général</b>	<b>2 191 691.01</b>

### **c) Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :**

- les frais d'études (étude de sols et étude de faisabilité lotissements du Fraysse et des Fenestres à St-Cyprien, étude pour la restauration des couvertures de l'abbatiale de Conques, étude pour l'aménagement de la mairie de St-Cyprien)
- Achat de terrains (pour lotissements le Fraysse et les Fenestres à St-Cyprien)
- Mise en place de volets roulants aux écoles de Grand-Vabre et St-Cyprien
- l'aménagement de la cour de l'école de St-Cyprien
- l'installation d'un système de sécurisation de l'école de St-Cyprien, dans le cadre du plan de relance
- l'acquisition et la mise en place d'un columbarium au cimetière de St-Cyprien
- les frais de mise en surveillance de l'abbatiale de Conques (programme sur 2 ans)
- le remplacement du paratonnerre de l'abbatiale
- la réfection de la toiture du gîte d'étape de Noailhac
- le remplacement de 3 fenêtres et l'achat de mobilier de cuisine au logement T4 duplex situé au-dessus de la mairie de Grand-Vabre
- la réfection de la salle d'eau du logement T2 situé au-dessus de l'école de Grand-Vabre
- la rénovation des sanitaires du camping municipal de St-Cyprien
- l'aménagement de l'ancienne école de Conques
- la restauration extérieure de l'église de St-Cyprien
- la mise en place d'alarmes incendie à la Résidence Dadon et au Centre Européen à Conques
- l'achat aux enchères de l'ancienne boulangerie « Fallières » à St-Cyprien
- la réfection de la peinture d'un court de tennis à St-Cyprien
- l'aménagement du secteur du Fraysse à St-Cyprien (opération Cœur de village)
- la réfection de murs éboulés suite aux fortes pluies de l'hiver
- le remplacement de la borne d'entrée à Conques, par une barrière
- les travaux de voirie 2021 (réfection de bitume, remplacement têtes de buses, caniveaux...)
- la mise aux normes de l'assainissement à l'ancienne Gendarmerie de Conques
- l'achat d'un véhicule diesel pour le service technique
- l'acquisition de panneaux divers (dans le cadre de l'adressage, de la SIL –signalisation infos locales, panneaux divers)
- l'achat de 2 radars (1 à St-Cyprien entrée côté Nauviale) et 1 à Grand-Vabre (les Cazelles)
- la réfection du socle de portage de la statue de Ste Foy
- l'achat de matériel informatique (PC, PC portables, imprimante)

Pour information, l'ancienne Gendarmerie de Conques et l'ancienne école de St-Julien-de-Malmont ont été vendus à des particuliers début 2021.

### **d) Les subventions d'investissements prévues :**

- de l'Etat (DRAC – DETR – DSIL) =	351 170.00 €
- de la Région =	112 283.00 €
- du Département =	121 196.00 €
- Autres (Europe – CC Conques-Marcillac) =	47 912.00 €

### III. LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET - RÉCAPITULATION

#### a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

Dépenses et Recettes de fonctionnement sont réparties comme suit :

- Dépenses : crédits reportés 2020	:	0.00 €
- Virement à la section d'investissement	:	564 094.17 €
- Nouveaux crédits 2021	:	2 409 085.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>:</b>	<b>2 973 179.17 €</b>

- Recettes : crédits reportés 2020	:	562 238,17 €
- Nouveaux crédits 2021	:	2 410 941.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>:</b>	<b>2 973 179.17 €</b>

#### b) Recettes et dépenses d'investissement :

Dépenses et Recettes d'investissement sont réparties comme suit :

- Dépenses : déficit reporté 2020	:	0.00 €
- Nouveaux crédits 2021	:	1 527 691.01 €
- Restes à réaliser 2020	:	664 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>:</b>	<b>2 191 691.01 €</b>

- Recettes : crédits reportés 2020	:	233 266.84 €
- Excédent de fonctionnement reporté (1068)	:	0.00 €
- Nouveaux crédits 2021	:	1 506 924.17 €
- Restes à réaliser 2020	:	451 500.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>:</b>	<b>2 191 691.01 €</b>

#### c) Principaux ratios

<i>Dépenses réelles de fonctionnement/population</i>	<i>1 399,63 €</i>
<i>Produit des impositions directes/population</i>	<i>348,74 €</i>
<i>Recettes réelles de fonctionnement/population</i>	<i>1 405,85 €</i>
<i>Dépenses d'équipement brut/population</i>	<i>1 074,36 €</i>
<i>Encours de dette/population</i>	<i>1 023,23 €</i>
<i>DGF/population</i>	<i>581,40 €</i>
<i>Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement</i>	<i>48,18 %</i>
<i>Dépenses de fonct et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.</i>	<i>105,21 %</i>
<i>Dépenses d'équipement brut /recettes réelles de fonctionnement</i>	<i>76,42 %</i>
<i>Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement</i>	<i>72,78 %</i>

## d) Etat de la dette

L'annuité de l'exercice s'élève à 167 000 € (capital = 132 000 – intérêts = 35 000).

*Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.*

## BUDGETS ANNEXES 2021

### BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES FONTAINES A NOAILHAC »

Ce lotissement compte 9 lots, dont 4 lots sont vendus à ce jour.

Le budget 2021 s'équilibre :

- En fonctionnement, à la somme 33 115,63 €
- En investissement, à la somme de 24 553,76 €

**5 lots sont encore à la vente**

### BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES LANDES A GRAND-VABRE »

Ce lotissement compte 4 lots, dont 2 lots sont vendus à ce jour.

Le budget 2021 s'équilibre :

- En fonctionnement, à la somme 111 941,00 €
- En investissement, à la somme de 69 080,00 €
- Est prévu en 2021, la vente du lot N° 3 à Monsieur Guilhem FERRY (dossier en cours)

**1 lot est encore à la vente**

### BUDGET ANNEXE « STATION-SERVICE DE ST-CYPRIEN-SUR-DOURDOU »

Le budget 2021 s'équilibre :

- En fonctionnement, à la somme 1 062 990,62 €
- En investissement, à la somme de 58 152,67 €
- L'achat de carburant est estimé à 1 000 000 € réparti sur l'année 2021.
- Le résultat de fonctionnement positif au 01/01/2021 est de 32 087,21 €.

Fait à Conques-en-Rouergue, le 14 avril 2021  
**Le Maire,**  
**Bernard LEFEBVRE**

